

Questionnaire pour l'assurance collective

Votre assurance collective vous procure-t-elle une couverture exhaustive?

Vous êtes déjà couvert par votre assurance collective? Elle ne vous offre peut-être pas la couverture dont vous avez besoin. Répondez à ce questionnaire pour le découvrir.

Vous pourriez être surpris de découvrir que vous êtes si peu protégé par votre assurance voyage et d'apprendre que l'assurance voyage TripMate peut répondre parfaitement à vos besoins.

	Assurance collective			Assurance voyage TripMate	
Quel est le montant maximal de couverture pour l'assurance voyage?	_____ \$			La couverture maximale est de 10 millions de dollars	
Le régime peut-il offrir une couverture pour les annulations de voyages ou un remboursement en cas de retour prématuré dû à une urgence familiale?	Oui	Non	Ne sait pas	L'assurance annulation et interruption de voyage est offerte sans restrictions de date d'achat*. L'Annulation peu importe la raison est également offerte comme couverture additionnelle	
Le régime couvrira-t-il les membres de la famille s'ils ne voyagent pas avec l'employé assuré?	Oui	Non	Ne sait pas	Même couverture pour les membres de la famille immédiate et les amis qui voyagent avec vous, lorsque vous souscrivez un régime	
Qui doivent-ils appeler en cas d'urgence?	_____			Grâce aux numéros sans frais mondiaux accessibles 24 heures sur 24, obtenez de l'aide avec un simple coup de téléphone	
Est-ce que le régime coordonne le paiement avec le régime provincial d'assurance maladie, ou paie-t-il directement l'hôpital?	Oui	Non	Ne sait pas	Les régimes provinciaux d'assurance maladie ont souvent des procédures de remboursement complexes. Nous nous occupons des formalités, de coordonner le remboursement et de payer directement les factures d'hôpital	
Êtes-vous couvert par votre régime si, lors de vos vacances vous participez à des sports ou des activités?	Oui	Non	Ne sait pas	Couvert par notre assurance médicale d'urgence de base ou la couverture optionnelle des sports et activités additionnelle*	
Serez-vous pénalisé si vous vous rendez à l'hôpital avant d'avoir téléphoné à la compagnie d'assurance ou si vous ne l'avez pas immédiatement après une urgence?	Oui	Non	Ne sait pas	Non, aucune pénalité ni quote-part à charge de l'assuré pour ne pas avoir avisé la compagnie	
Est-ce que le régime paie pour qu'une personne demeure au chevet de l'assuré s'il est hospitalisé?	Oui	Non	Ne sait pas	Nous nous assurons qu'un membre de la famille soit au chevet de l'assuré pendant une hospitalisation et nous payons les frais de transport et d'autres frais engagés de 500 \$ par jour à concurrence de 2 500 \$	
Avez-vous lu votre « certificat d'assurance » et savez-vous où il est?	Oui	Non	Ne sait pas	Un libellé de police détaillé est joint à chaque police d'assurance	
Savez-vous si vous êtes couvert pour les conditions médicales préexistantes et si la couverture est basée sur l'âge?	Oui	Non	Ne sait pas	59 ans et moins	Voyage de 35 jours et moins = 7 jours de stabilité Voyage de + de 35 jours = 90 jours de stabilité
				60 ans et plus	Tout voyage = 180 jours de stabilité
				La couverture des conditions médicales préexistantes est offerte pour couvrir les conditions médicales préexistantes instables, à concurrence de la limite de la police*	

*Sous réserve des modalités et conditions de la police

Si vous avez répondu « **Non** » ou « **Ne sait pas** » à 2 questions ou plus, pensez à acheter l'assurance voyage TripMate ou à l'ajouter à votre couverture actuelle.

Pourquoi ne pas demander une tarification?

Pour 3 à 5 \$ par jour seulement, l'assurance voyage TripMate peut vous protéger, vous et votre famille, lorsque vous partez de chez vous.

